

ICPE : INSTALLATIONS CLASSÉES

Faire le point sur vos obligations
environnementales

VOS ATTENTES	<ul style="list-style-type: none">• Connaître la situation de votre entreprise par rapport à la nomenclature des ICPE• Etre en relation avec l' élu CCI qui siège au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)
 NOTRE RÉPONSE	<ul style="list-style-type: none">• Conseil et accompagnement individuel sur les procédures réglementaires et administratives à suivre• Echanges sur les aspects environnementaux complexes ou problématiques des dossiers• Synthèse des dossiers inscrits à l'ordre du jour des CODERST• Relais et appui auprès des représentants d'entreprises au CODERST
 LES +	<ul style="list-style-type: none">• Bénéficier de conseil en matière d'ICPE
 PUBLIC CONCERNÉ	<ul style="list-style-type: none">• Entreprises relevant de la réglementation ICPE
 PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance des activités de l'entreprise et visite du site de production• Analyse des activités (seuils) de l'entreprise au regard des rubriques de la nomenclature ICPE

CONTACT

Stéphanie Garces
s.garces@morbihan.cci.fr
02 97 02 40 00



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / contact@morbihan.cci.fr